

APPEL À CONTRIBUTIONS

Atelier doctoral en ligne « Justice, héritage et famille »

5 mars 2021 – Visio-conférence

ENGLISH BELOW

Objectif :

L'objectif de cet atelier doctoral en visio-conférence est d'offrir l'opportunité à des doctorant(e)s de présenter en mars une communication sur le thème « Justice, héritage et famille ». Le but est de les aider à améliorer leur texte en vue d'un colloque sur le même thème prévu les 14-15 octobre 2021 à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Les meilleurs textes des participant(e)s à l'atelier de mars pourront y être présentés. Cet atelier, ainsi que le colloque, bénéficient du soutien du projet « Fair Inheritance » basé à la Chaire Hoover d'éthique économique et social (UCLouvain, Belgique).

L'atelier se veut à la fois interdisciplinaire (philosophie, économie, sociologie, droit, histoire...), tout en ayant un horizon normatif.

Argumentaire :

De récents travaux d'économistes font état d'un « retour de l'héritage » : la part du patrimoine hérité dans les richesses détenues par les membres des démocraties occidentales a retrouvé un niveau comparable à celui du 19^{ème} siècle, favorisé par une baisse de la fiscalité successorale dans ces pays (voir T. Piketty, *Le capital au 21^e siècle*, 2015). Si l'on adopte une perspective de justice sociale selon laquelle personne ne devrait être « avantagé ou désavantagé par l'intervention du hasard de la nature ou des circonstances sociales » (John Rawls, *Théorie de la justice*, §4), le fait que l'héritage soit une source de richesse attachée au hasard de la naissance et qu'il soit très inégalement réparti semble profondément injuste. Pourtant l'impôt successoral reste très impopulaire, et ce dans tous les milieux sociaux. La défense de l'héritage prend appui sur un attachement à la liberté de transmettre ses biens, notamment lorsqu'il s'agit de favoriser ses enfants.

L'hypothèse de travail de l'atelier doctoral est qu'une analyse du sens et de la fonction du lien familial dans les réflexions normatives sur l'héritage est nécessaire pour éclairer et tenter de résoudre les dilemmes normatifs posés par l'héritage et sa taxation. Si l'on envisage la famille comme le lieu de comportements vertueux tels que l'altruisme ou l'amour, et si l'on considère que l'héritage est un moyen d'encourager ces comportements, alors on comprend comment la défense de l'héritage (et de sa non-taxation) peut se revendiquer d'une défense de la famille. Mais si la famille est considérée comme ce qui limite l'égalité des chances (au sens large) alors une forte limitation des héritages semble justifiée pour éviter la reproduction intergénérationnelle des inégalités socio-économiques. L'égalité des chances et la promotion de la famille sont-elles donc incompatibles, et le débat sur l'héritage est-il seulement un symptôme de cette tension ? Ou pouvons-nous la dépasser ?

L'atelier doctoral a pour objet de contribuer à ouvrir de nouvelles pistes, tant conceptuelles que normatives, sur ce débat ancien, et ce à la lumière des développements récents en la matière. Pour ce faire, le workshop se veut interdisciplinaire, en cherchant à favoriser un dialogue entre philosophie politique et morale normative, et sciences sociales, historiques, économiques et juridiques.

Axes de recherche :

Quelques pistes possibles, parmi d'autres :

- 1) Égalité : Quelles normes pour distribuer les biens relationnels familiaux liés à l'héritage ?
- 2) Féminisme : Existe-t-il des arguments spécifiquement féministes à l'encontre de l'héritage ou en faveur de sa défense ?
- 3) Fiscalité : La fiscalité successorale menace-t-elle la famille ou la protège-t-elle ?
- 4) Histoire des idées : L'histoire des idées peut-elle éclairer le débat actuel sur l'héritage et la famille ?
- 5) Partialité : Léguer un héritage est-ce exercer une partialité légitime envers ses enfants ?

Calendrier :

Les propositions de communication sont à envoyer par mail (voir rubrique « contacts » ci-dessous) au plus tard le **9 janvier 2021**. Elles doivent contenir dans un PDF une présentation de l'idée principale du papier en maximum 1500 signes (espaces compris), et doivent indiquer nom, prénom, courriel, et institution de rattachement.

Les communications retenues seront annoncées au plus tard fin janvier 2021. Nous encourageons les doctorants et doctorantes à ne pas hésiter à nous soumettre des propositions de contributions et à nous contacter en cas de questions.

Contacts (*Fair Inheritance Project*) :

Marie Bastin (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne) : marie.bastin@univ-paris1.fr

Axel Gosseries (UCLouvain) : axel.gosseries@uclouvain.be

*

CALL FOR PAPERS

Online Doctoral Workshop « Justice, Inheritance and the Family »

March 5, 2021

Goals:

The goal of the online doctoral workshop is to offer PhD students the opportunity to present a paper in March on some aspect of the theme "Justice, Inheritance and Family". The purpose is to help them to improve their text in view of a conference on the same topic scheduled for October 14-15, 2021 at the University Paris 1 Panthéon Sorbonne. The best texts of the March workshop could be presented there. This workshop, as well as the conference, are supported by the "Fair Inheritance" project of the Hoover Chair in Economic and Social Ethics (UCLouvain, Belgium).

The workshop is intended to be interdisciplinary (philosophy, economics, sociology, law, history, etc.) and to involve a normative dimension.

The Theme:

Recent work by economists point at a comeback of inheritance: the share of inherited wealth in the wealth held by members of Western democracies has returned to a level comparable to that of the 19th century, encouraged by a reduction in inheritance taxation in these countries (see T. Piketty, *Capital in the 21st Century*, 2015). If one adopts a social justice perspective according to which "no one should be advantaged or disadvantaged by natural fortune or social circumstances" (John Rawls, *Theory of Justice*, §4), the fact that inheritance is a source of wealth attached to the chance of birth and that it is very unequally distributed seems profoundly unfair. Yet at the same time inheritance taxes remain highly unpopular, including the least well off. The defense of inheritance is based on an attachment to the freedom to transmit one's property, as a way of favouring one's children.

The working hypothesis of the doctoral workshop is that an analysis of the meaning and function of the family bond in normative reflections on inheritance is necessary to shed light on and attempt to resolve the normative dilemmas posed by inheritance and its taxation. If we consider the family as the place of some of the virtuous behaviors such as altruism or love, and if we consider inheritance as a means of encouraging these behaviors, then we understand how the defense of inheritance (and its non-taxation) can claim to be a defense of the family. However, if the family is seen as what limits equality of opportunity (in a broad meaning), then a strong limitation of inheritance seems justified to avoid the crossgenerational reproduction of socio-economic inequalities. Are equal opportunities and the promotion of the family therefore incompatible, and is the debate on inheritance just a symptom of this general tension? Or are we able to go beyond that?

The purpose of the doctoral workshop is to contribute to opening up new conceptual and normative avenues on this long-standing debate, in light of recent developments in the field. To this end, the workshop is interdisciplinary, seeking to foster a dialogue between normative moral and political philosophy and social, historical, economic and legal sciences.

Research Topics:

Possible points of focus include, among others:

- 1) Equality: How should family-based inheritance-related relational goods be distributed?
- 2) Feminism: Are there specifically feminist objections to – or defenses of inheritance?
- 3) Taxation: Does inheritance taxation threaten or instead protect the family?
- 4) History of ideas: Can the history of ideas enlighten the current debate about inheritance and the family?
- 5) Partiality: Can bequeathing amount to legitimate partiality towards one's children?

Calendar:

Proposals for contributions should be sent by e-mail (see "contacts" section below) no later than **January 9, 2021**. They must contain in an attached PDF a presentation of the paper's core idea/goal in max. 1500 characters (spaces included), and must indicate your name, email, and affiliation.

You'll be informed by the end of Jan. 2021 at the latest on whether your paper has been selected. We encourage doctoral students to do not hesitate to submit proposals for contributions and to contact us if they have any further questions.

Contact (Fair Inheritance Project) :

Marie Bastin (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne): marie.bastin@univ-paris1.fr

Axel Gosseries (UCLouvain): axel.gosseries@uclouvain.be